



Règlement du Championnat Régional Côtier d'Occitanie PM : 2025

Cette compétition « *Championnat Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée* » est organisée par la Ligue FFSS Occitanie P-M avec l'appui du club MNSL (Maîtres Nageurs Sauveteurs du Languedoc).

Elle est inscrite au calendrier fédéral et est qualificative pour les Championnats de France Côtiers.

**Elle se déroulera les Samedi 28 et Dimanche 29 juin 2025.
(Fin des engagements : le mercredi 25 juin)**

- **Conditions d'engagement**

Compétition ouverte aux catégories (Avenirs à Masters) licenciés dans un club de la Région Occitanie P-M. Les Masters ont la possibilité de s'engager soit dans la catégorie « Seniors et Masters » soit dans la catégorie « Masters plus ». **Le choix de la catégorie vaut pour toutes les épreuves de la compétition.**

Remarques :

- La capacité maximale d'accueil de cette compétition est de 300 compétiteurs.
- La Ligue Occitanie P-M, le club support ainsi que le jury se réservent le droit de refuser les engagements hors quota.
- Priorité sera faite aux compétiteurs recherchant une qualification pour les championnats de France Côtiers Jeunes (Benjamins et Minimes) et Cadets et +.
- La catégorie Masters pourra participer si le nombre total de compétiteurs engagés le permet.

Il en va de la responsabilité de chaque club de n'engager sur les épreuves que des compétiteurs en capacité de réaliser l'épreuve en toute sécurité.

Lieu de la compétition

Plage de la Fontaine à Sète

Promenade du Lido

34200 SETE

[Itinéraire – Accès](#)



- **Programme de la compétition**

Accueil des clubs : 7H30

Début de épreuves : 9H

Samedi 28 juin :

- SPRINT : Benjamins à Masters
- NAGE : TC
- BOARD : TC
- SURF SKI : Minimes à Masters
- COMBINÉ : Avenirs-Poussins
- OCEANMAN : Séries

Dimanche 07 juin :

- BEACH FLAGS : TC
- COMBINÉ : Benjamins
- OCEANMAN : Minimes à Masters : **Finales**

- **Règlement des épreuves**

La réglementation est celle de la FFSS en vigueur le jour de la compétition.

Les épreuves seront courues par SÉRIES ou FINALE DIRECTE en fonction du nombre de participants.

Pour les épreuves « MER », des catégories ou sexes d'une même catégorie pourront être regroupés.

L'ordre des épreuves de la journée sera établi à l'issue des engagements et plusieurs sites (MER et SABLE) pourront être montés en fonction du nombre de compétiteurs engagés, de la composition du jury et du temps imparti pour le bon déroulement de la compétition.

- **Site de compétition et respect des zones balisées :**

Les SITES de compétitions sont déterminés par le club support et le juge principal avec la commission sportive ligue.

Le seul interlocuteur est le capitaine d'équipe de chaque club participant.

Pour le bon déroulement de toute la manifestation et afin de garantir les meilleures conditions de courses aux athlètes, il est demandé aux accompagnateurs, parents et public, le respect le plus strict des zones de compétitions et des zones balisées ou interdites.

En cas d'incident, la structure concernée sera tenue pour responsable et pourra se voir exclue du site de compétition.

Une accréditation temporaire est fournie au photographe dans la mesure où la demande est faite à l'organisateur. Elle est à demander par le club d'appartenance ou individuellement à l'organisateur avant le début de la manifestation.

- **Classement et récompenses**

Classement individuel : les 3 premiers par épreuve, catégorie et sexe au cumul des épreuves du programme. En cas d'égalité de points, le nombre de premières places (et ainsi de suite) départagera les compétiteurs.

Classement clubs : les 3 premiers clubs de la Région Occitanie P-M au total général des points de tous les Championnats Régionaux.

- **Matériel et déroulé des épreuves**

Chaque structure devra disposer du matériel (planches et surf-ski) en nombre nécessaire pour d'éventuels regroupements de catégories lors des courses.



Les forfaits sont à déclarer dès l'arrivée sur site de la compétition.

Les compétiteurs doivent faire preuve de vigilance et de réactivité quant à l'annonce des épreuves et catégories concernées et ce afin de permettre le bon déroulement de la compétition.

- **Officiels/ Comité de course**

Les Officiels sont à engager sur la compétition et suivant la règle régionale établie :

- 1 officiel pour 5 compétiteurs.
- 2 officiels pour 10 compétiteurs.
- 3 officiels pour 15 compétiteurs.
- 1 officiel supplémentaire par tranche de 10 compétiteurs supplémentaires.

Le repas des officiels est pris en charge par le club organisateur avec le soutien de la Ligue FFSS Occitanie P-M.

Les officiels présents devront prendre leur équipement personnel. Aucune dotation ne sera faite cette saison.

- **Droit d'engagement**

Les engagements sont à régler à la Ligue Occitanie P-M : 8 €.

Règlement à effectuer à réception de la facture par chèque, virement bancaire ou via Hello Asso.

- **Information :**

Pour tout complément d'information relatif à la réglementation et aux officiels, s'adresser au président de la commission sportive Alain LANET : alain.lanet@orange.fr

Pour tout renseignement sur l'organisation et l'hébergement s'adresser au président du club organisateur Cédric Vigilante : mns1sete@gmail.com

- **Droit à l'image**

Lors de la compétition des photos et des vidéos seront prises ; les compétiteurs du fait de leur inscription et le paiement de leurs engagements, autorisent la presse et les organisateurs à exploiter les images réalisées.

La commission sportive de la Ligue Occitanie P-M



Partenaires Ligue Occitanie PM

